RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Légifrance
Le service public de la diffusion du droit

Arrêté du 14 février 2025 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2015 portant composition et fonctionnement de la commission d'acquisition et de commande du Centre national des arts plastiques

NOR : MICD2504418A
Accéder à la version consolidée
ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/2/14/MICD2504418A/jo/texte
JORF n°0043 du 20 février 2025
Texte n° 14

Version initiale

La ministre de la culture,
Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 modifié portant composition et fonctionnement de la commission d'acquisition et de commande du Centre national des arts plastiques,
Arrête :

Article 1

Au premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 13 juillet 2015 susvisé, le mot : « huit » est remplacé par le mot : « six ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 février 2025.

Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des affaires financières et générales,
I. Gadrey